

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.

PROVINCE DE QUEBEC.

A une session régulière du conseil de la Municipalité de Mansfield et Pontefract tenue le 8 mars 2017 et à laquelle sont présents son honneur la Mairesse, Mme. Kathleen Bélec, et les conseillers suivants.

M. Gélinault Dionne
M. Gilles Dionne
M. Neil Gervais

M. Garry Ladouceur
Mme. Claudette Béland-Pleau

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse.
M. Eric Rochon, Secrétaire-trésorier est aussi présent.

30-03-2017 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. Neil Gervais
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

31-03-2017 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.

Proposé par Mme. Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité.

Que le Conseil approuve le procès-verbal de la session régulière tenue le 1^{ier} jour de février 2017.

32-03-2017 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN DATE DU 8 MARS 2017.

Proposé par M. Gélinault Dionne
Et résolu à l'unanimité.

De payer les comptes du journal des déboursés et des comptes faisant partie de la liste des paiements détaillés en date du 8 mars 2017 au montant de 171,576.45\$

33-03-2017: CADASTRE

Proposé par : Gilles Dionne
Et résolu à l'unanimité.

LOTS	PROPRIÉTAIRE	COMMENTAIRES
6 048 450	Kenneth Godin	Régularisé l'empiètement des constructions.
6 048 451	René Belleau	Régularisé l'empiètement Des constructions.
6 040 304	Jérôme Amyotte	Nouveau lot conforme.
6 040 305	Jérôme Amyotte	Résidu du lot.
6 070 752	Marc Ladouceur	Conforme au règlement
6 070 753	Marc Ladouceur	Conforme au règlement
6 070 754	Marc Ladouceur	Conforme au règlement

34-03-2017 NOUVEAU POMPIER

Proposé par Mme. Claudette Béland
Et adopté à l'unanimité.

Que cette municipalité accepte Monsieur Richard Héroult comme nouveau pompier après leur évaluation de la part des officiers de la brigade incendie à la fin d'une probation de 12 mois

35-03-2017 PREMIER VERSEMENT BI-ANNUEL, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DU CENTRE DES LOISIRS DES DRAVEURS.

Proposé par M. Neil Gervais
Et résolu à l'unanimité.

Que cette municipalité verse la somme de 7,500.00\$ à la Caisse Populaire Desjardins de Fort-Coulonge au nom de la Coopérative de solidarité du Centre des Loisirs des Draveurs en guise de contribution envers le financement du projet de réparation de l'aréna.

Que cette Municipalité verse une somme additionnelle de 514.78\$ à la Caisse Populaire Desjardins de Fort-Coulonge au nom de la Coopérative de solidarité du Centre des Loisirs des Draveurs en guise de contribution envers le financement du projet de réparation de l'aréna.

36-03-2017 PUBLICITÉ RODÉO RS

Proposé par M. Garry Ladouceur
Et résolu à l'unanimité

De faire l'achat d'espaces publicitaires pour promouvoir cette Municipalité lors des activités du RODÉO RS 2017 pour un montant de 500\$.

37-03-2017 ANNULATION REGLEMENT EMPRUNT 2016-007 POUR PAVAGE

CONSIDÉRANT les modifications majeurs aux travaux planifiés au règlement 2016-007;

CONSIDÉRANT les modifications au règlement 2016-007 demandé par les Ministères impliqués;

Il est

Proposé par Mme. Claudette Béland
Et adopté à l'unanimité.

D'annuler le règlement 2016-007 concernant un emprunt et une dépense pour du pavage sur les chemins de cette municipalité.

38-03-2017 Autorisation à la firme G.D.G. Environnement Itée - certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), pour le contrôle biologique des moustiques en 2017 et 2018

Il est proposé par monsieur Gilles Dionne
et résolu à l'unanimité

D'autoriser la firme G.D.G. Environnement Itée à demander au ministère du Développement Durables, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec un certificat d'autorisation au nom des municipalités de Mansfield-et-Pontefract et du Village de Fort-Coulonge pour la réalisation du contrôle des insectes piqueurs dans la municipalité pour les années 2017 et 2018.

Que cette autorisation soit conditionnelle à ce que la Municipalité du Village de Fort-Coulonge autorise la firme G.D.G. Environnement Itée à faire la même demande et dans les mêmes conditions.

Ayant pris connaissance du projet de centrale électrique et de cogénération qui serait situé sur l'actuel site industriel de Mansfield (Secteur Davidson).

IL EST DONC

Proposé par M. Neil Gervais
Et adopté à l'unanimité

Que nous le conseil Municipal de Mansfield-et-Pontefract désirons , par la présente, donner notre appui de principe à ce projet d'installation d'une centrale à base de biomasse forestière, adossés à la scierie Pin Davidson qui produirait à terme, une énergie de 9,9 MW . Selon nous, le projet de réalisation de centrale de cogénération est une solution plus que viable, et ce, au cours des prochains 25 ans puisqu'il est adapté à la situation forestière actuelle et qu'il répond à une solution qui permettra à la relance de l'industrie forestière en pratiquant en forêt la récolte intégrée.

Par le fait même, la centrale avec cogénération permettrait la consolidation et la revitalisation d'un site industriel déjà existant dans notre municipalité, en plus de permettre la relance de la scierie sur le même site. Le site des Scieries Davidson est unique et est le seul dans la région à être complet et adapté à la ressource forestière qui est à sa proximité. Le site de Davidson est unique dans la région à pouvoir être relancé rapidement avec des investissements qui doivent être complémentaires aux activités qui sont actuellement en place, et ce autant pour le sciage, séchage et rabotage de pins et de feuillus durs. Selon nos recherches, le partenaire associé à la réalisation de la centrale est une entreprise possédant les ressources pour mener le projet à terme.

Ce projet permettrait également la création de quelques centaines d'emplois direct et indirect dans notre région durement touchée par le chômage et une activité économique faible. Vous saurez donc retrouvé dans la région une main-d'œuvre d'expérience qualifiée. De plus, ce projet rencontre le plan de développement stratégique de la Vision 20/20 de la M.R.C. Pontiac. Sachez Monsieur que les règlements de zonage du site industriel de Davidson permettent la réalisation d'une centrale de cogénération.

40-03-2017 NOUVELLE RUE

CONSIDÉRANT les recommandations des résidents;

CONSIDÉRANT les problématiques postales ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Garry Ladouceur

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE soient attribués le toponyme suivant pour la nouvelle rue illustrée sur le plan:

Le lot 5582300: rue Bastien;

QUE la description de ce nom soit adoptée telle que présentée;

QU'une demande soit adressée à la Commission de toponymie du Québec en vue de l'officialisation des toponymes;

AVIS DE MOTION : Avis de motion est donné par le conseiller M. Neil Gervais, qu'à une session subséquente il présentera un règlement relatif à la modification du règlement de zonage 198-004 de façon à permettre de gérer les temps d'usage pour les poêles extérieurs à combustion lentes déjà en usage dans les zones non permises ainsi que gérer les permission d'installation de poêles extérieurs à combustion lentes par la municipalité;

AVIS DE MOTION :Avis de motion est donné par la conseillère Claudette Béland qu'à une session subséquente il sera présenté un règlement ayant pour effet d'autoriser les travaux et un emprunt d'une durée de 4 ans afin de financer des travaux de pavage et de traitement de surface double sur certains chemins municipaux n'excédant pas 150,000.00\$.

43-03-2017 DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE LA CONSEILLÈRE MADAME VÉRONIQUE LAMOUREUX

La conseillère Madama Véronique Lamoureux a remis aujourd'hui sa lettre de démission au bureau municipal. Madame Kathleen Bélec, mairesse en fait lecture et exprime ses remerciements à Mme Lamoureux pour son dévouement.

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gélineault, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la démission de Mme. Véronique Lamoureux à titre de conseillère soit acceptée.

QU'en vertu de l'article 337, de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la vacance d'un poste de conseiller constatée dans les 12 mois qui précèdent le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale et dont le conseil n'a pas décrété le comblement par une élection partielle n'est comblée que lors de cette élection générale.

44-03-2017 CALENDRIER SÉANCES DU CONSEIL DE LA MRC PONTIAC

CONSIDÉRANT QUE les citoyens du Pontiac ont un intérêt accru aux questions municipales locales et régionales;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs résidents de Mansfield-et-Pontefract ont manifestés leur désir d'assister aux séances de conseil de leur municipalité ainsi que leur MRC;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Mansfield-et-Pontefract encourage la participation des citoyens aux affaires municipales et régionales;

CONSIDÉRANT QUE les séances municipales dans la majorité, si non la totalité des municipalités de la MRC de Pontiac se déroulent à des temps opportuns à la participation des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les séances du conseil de la MRC de Pontiac se déroulent à des heures qui, selon ce conseil, n'encourage pas la participation de la majorité des citoyens de cette MRC;

CONSIDÉRANT QUE les séances du conseil d'un grand nombre des MRC de la province de Québec se déroulent à des heures propices à la participation de ses citoyens

CONSIDÉRANT QUE le fait que les réunions de conseil de la MRC de Pontiac se déroulent seulement le jour pourrait refléter pour certains un manque de transparence;

CONSIDÉRANT QUE le fait que les réunions de conseil de la MRC de Pontiac se déroulent seulement le jour pourrait dissuader les jeunes à se présenter en politique municipale;

Pour ces motifs, sur une proposition de M. Garry Ladouceur, conseiller

Il est unanimement résolu et adopté par la municipalité de Mansfield-et-Pontefract de demander à la MRC de Pontiac d'amender son calendrier de séances de conseil afin de rendre ces rencontres plus accessibles à la majorité de sa population et par le fait même confirmer la transparence et ouverture de notre MRC.

- CONSIDÉRANT** que les municipalités doivent fournir les services d'un centre d'urgence 9-1-1 à leurs citoyens;
- CONSIDÉRANT** que le groupe CLR (CLR) offre présentement le service à la municipalité;
- CONSIDÉRANT** que le contrat avec CLR termine le 31 décembre 2017;
- CONSIDÉRANT** que la municipalité doit donner un avis de 90 jours à CLR avant de résilier son contrat;
- CONSIDÉRANT** que présentement la répartition incendie pour la municipalité est fourni par la MRC des Collines;
- CONSIDÉRANT** que la municipalité paye pour les services d'un centre d'urgence 9-1-1 avec la taxe du 9-1-1 et paye un supplément à la MRC des Collines pour la répartition incendie;
- CONSIDÉRANT** que la MRC des Collines offre à la municipalité de donner les services d'un centre d'urgence 9-1-1 et de répartition incendie pour le montant de la taxe du 9-1-1;
- CONSIDÉRANT** que l'intention de la municipalité est de renouveler les services d'un centre d'urgence 9-1-1 avec la MRC des Collines pour des raisons de coût et de proximité de services.

En conséquence,

Il est proposé par M. Gilles Dionne et résolu de ne pas renouveler à son échéance l'entente avec le groupe CLR pour les services d'un centre d'urgence 9-1-1.

Proposé par M Gélinault Dionne
Et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Mansfield-et-Pontefract autorise la présentation de son projet de réfection de son champ de balle situé au 298 rue Principale au programme de Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités (FPC).

Que la Municipalité s'engage initialement aux niveaux financiers (10,000\$), de mains-d'œuvre et d'équipements municipaux advenant une concrétisation de ce projet.

Que la Municipalité s'engage à continuer à long terme dans l'exploitation et l'entretien des infrastructures à rénovés.

Que M. Eric Rochon, Directeur-général soit mandater à déposer ce projet pour et au nom de cette municipalité.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS.

Je, soussigné, Secrétaire-trésorier de Mansfield-et-Pontefract, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées lesquelles ont été autorisées par résolutions suivantes numéros 32, 35, et 36.

ET J'AI SIGNÉ CE 9 MARS 2017.

Eric Rochon,
Secrétaire-trésorier.

Proposé par Mme. Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité.

Que cette session soit levée à 21:02 heures.

.....
Mme. Kathleen Bélec
Mairesse

.....
M. Eric Rochon.
Secrétaire-Trésorier.